

Nous avons, à **chaque niveau** (6ème-5ème-4ème-3ème) **une classe** qui comporte des **SSS** et des **CHAM**
Dans ces 4 classes, les cours s'arrêtent le mardi et le jeudi à 14h00 (de plus, en 4ème et 3ème, ils s'arrêtent le lundi à 15h)
Deux, presque 3, après-midi par semaine sont donc libérés pour permettre aux élèves de pratiquer leur sport.

A chaque niveau, cette classe est **réservée**:

- **prioritairement aux élèves qui entrent sur concours dans l'une des 2 SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES**
Anciennement sport-études (par ordre chronologique d'ouverture : **football, athlétisme**)
puis aux élèves qui pratiquent un sport ou une activité avec un partenaire de Saintes ou des environs avec lequel nous avons une convention, et entrent alors dans la catégorie appelée CLASSES A HORAIRES AMENAGES.
(par ordre chronologique de conventionnement : **tennis, hand-ball**)

Dans les deux cas, il faut avoir un bon niveau scolaire car la concentration des cours sur 7 demi-journées au lieu de 9 demande une certaine capacité de compréhension et de travail.

La scolarisation dans ces classes ne permet pas de suivre les enseignements de Latin et de Grec, ni l'option bi-langues en 6ème, faute de possibilité de placer ces cours sur la grille d'emploi du temps.

Quelle est la différence entre une SECTION SPORTIVE SCOLAIRE et une CHAM ?

- l'entrée en **SSS se fait sur concours, la réussite vaut dérogation pour entrer au collège Caillié** pour un élève hors secteur.
- A l'inverse, il n'y a **pas de concours pour entrer en CHAM. La liste des candidats est fournie par les partenaires avec qui nous avons une convention** de façon à ce que nous soyons certains que la pratique sportive ou autre est réelle et que la demande n'est pas « de confort ».

IMPORTANT :

pour entrer en CHAM, si un élève ne relève pas du secteur du collège Caillié, il doit demander une dérogation.
(qui n'est pas accordée systématiquement par la Direction académique, la réponse étant conditionnée par les effectifs maximum admissibles dans l'établissement compte-tenu du nombre de classes prévues et des inscriptions durant l'été.)

Dans ces classes, **après inscription des élèves des SSS et des CHAM, il RESTE PARFOIS QUELQUES PLACES** que nous attribuons à des élèves qui pratiquent une activité prévue dans une de nos conventions mais avec un club différent d'un de ceux avec qui nous avons conventionné ou une autre activité, et ont besoin de temps pour cette activité car ils ont atteint un certain niveau.

Résumé :

- **pour entrer en SSS** ➔ il faut réussir le concours (voir dossier, conditions et dates dans la rubrique dédiée)
- **pour entrer CHAM** ➔ il faut d'abord vous rapprocher des partenaires avec qui nous avons une convention ➔ et demander une dérogation si vous n'êtes pas du secteur ou en cas de déménagement, joindre une lettre au dossier d'inscription

Attention, le nombre de place est limité et une sélection est opérée par les clubs partenaires sur le niveau sportif

Vous trouverez ci-dessous et pages suivantes la **liste des partenaires avec qui nous avons une convention.**

Les partenaires :

- Le collège René-Caillié de Saintes
- Le District Charente-Maritime de Football
- Le Club de Football « Entente sportive de Saintes »
- La Ligue du Centre-Ouest de Football
- La Ville de Saintes



Section Sportive Scolaire 6^{ème}-3^{ème}
Convention de partenariat avec
L'US SAINTES Athlétisme



Les partenaires :

- Le collège René-Caillié de Saintes
- Le comité départemental d'athlétisme de Charente-Maritime
- Le « club US SAINTES athlétisme »
- La Ville de Saintes



Classe à horaires aménagés CHAM
Convention de partenariat avec le **Tennis Club de SAINTES**



Les partenaires :

- Le collège René-Caillié de Saintes
- club partenaire : Le tennis Club de SAINTES



Classe à horaires aménagés CHAM
Convention de partenariat **club US SAINTES HANDBALL**



Les partenaires :

- Le collège René-Caillié de Saintes
- club partenaire : Le club US SAINTES HANDBALL

Cas particulier de la convention avec le conservatoire de Saintes : Les élèves du conservatoire n'ayant pas à être libres tous en même temps, ceux proposé par ce partenaire **sont placés**

- **soit dans une classe CHAM**
- **soit dans une classe CHAD (voir plus loin) s'ils suivent un enseignement de type Latin, Grec ou classe bi-langues.**

Ceci afin d'équilibrer les effectifs et les profils des classes.



Classe à horaires aménagés ou adaptés CONSERVATOIRE
Convention de partenariat **conservatoire de Saintes**



Les partenaires :

- Le collège René-Caillié de Saintes, représenté par son Principal ;
- club partenaire : Le conservatoire de Saintes

BILAN des SSS CHAM

SSS



CHAM



Toutes ces SSS-CHAM correspondent à des demandes des partenaires. Certaines activités ne concernent que quelques élèves, parfois un seul par niveau.

Le principe est de regrouper dans une même classe des élèves qui peuvent bénéficier de façon utile des heures libérées.

SSS Section Sportive Scolaire	<p>Reconnue par l'académie, convention très contraignante avec suivi annuel des conditions de mise en œuvre et d'entraînement</p> <p>Entrée sur concours (dossier scolaire + tests sportifs), la réussite vaut dérogation de secteur et admission à l'internat, si demande</p> <p>Concours SSS foot valable pour 2 ans: 6ème-5ème puis autre concours pour 4ème-3ème</p> <p>Concours SSS athlétisme valable pour 4 ans: 6ème-5ème-4ème-3ème</p> <p>Si résultats scolaires ou sportifs insuffisants ou soucis de comportement, le conseil de classe du 3ème trimestre peut exclure un élève</p> <p>Obligation d'adhérer à l'UNSS</p> <p>Le choix d'une section bilangue en 6ème n'est pas possible compte-tenu de l'impossibilité de placer les heures sur l'emploi du temps</p> <p>Pour la même raison, le choix des enseignements complémentaires latin ou grec en 5ème 4ème 3ème n'est pas possible</p>
CHAM Classe à Horaires AMénagés	<p>Accord de gré à gré, mais obligation pour les partenaires d'utiliser les après-midi libérés (et de venir chercher et ramener les élèves)</p> <p>Admission en fonction des places laissées disponibles par les SSS, avec priorité aux filles (pour équilibre la SSS foot, plus masculine) et à l'ancienneté des conventions</p> <p>Les élèves qui ne sont pas du secteur doivent demander une dérogation pour parcours scolaire particulier (obtention non garantie)</p> <p>L'admission en CHAM ne garantit pas d'y demeurer 4 ans car des places peuvent être prises par des SSS qui entrent sur concours</p> <p>La liste des élèves à admettre est proposée par chaque partenaire fin mai</p> <p>Si résultats insuffisants ou soucis de comportement, le conseil de classe du 3ème trimestre peut exclure un élève</p> <p>Obligation d'adhérer à l'UNSS (sauf pour les élèves du conservatoire)</p> <p>Choix d'une section bilangue en 6ème N'EST PAS possible compte-tenu de l'impossibilité de placer les heures sur l'emploi du temps</p> <p>Pour la même raison, le choix des enseignements complémentaires latin ou grec en 5ème 4ème 3ème N'EST PAS possible</p>

en 6ème - 5ème: élèves libérés 2*3h	MARDI 14H-17H & JEUDI 14H-17H
en 4ème- 3ème : élèves libérés 1*2h & 2*3h	LUNDI 15H-17H & MARDI 14H-17H & JEUDI 14H-17H

Seul le club de football utilise le créneau (lundi de 15h à 17h, les élèves des autres filières partent ou vont en étude)

SSS Sections Sportives Scolaires	Classes	1	SSS Football
	6F	2	SSS Athlétisme
CHAM Classe à Horaires AMénagés	5F	3	CHAM Tennis
	4F	4	CHAM Hand-ball
	3F	5	CHAM Conservatoire

Nous avons aussi, à chaque niveau (6ème-5ème-4ème-3ème) **une classe dite « à horaires adaptés »**. Dans ces 4 classes, **les élèves sont libérés le mardi et le vendredi à 15h**. Presque 2 après-midi par semaine sont donc libérés pour permettre aux élèves de pratiquer leur activité. A chaque niveau, cette « classe à horaires adaptés » est **réservée**:

- aux élèves qui pratiquent une activité (**sport-musique-danse...**) avec un partenaire de Saintes ou des environs avec lequel nous avons une convention, et entrent alors dans la catégorie appelée **Classes à Horaires Adaptés**.
(par ordre chronologique de conventionnement : **Aviron, Equitation, Golf, Judo, Gymnastique, Sports de combat, Basketball, Triathlon, Patinage à roulette club RETAUD, Natation**)



Classe à horaires adaptés CHAD

Convention de partenariat **club BMX SAINTAIS**



Les partenaires :

- Le collège René-Caillié de Saintes
- club partenaire : Le BMX club saintais



Classe à horaires adaptés CHAD

Convention de partenariat **club d'aviron SAINTAIS**



Les partenaires :

- Le collège René-Caillié de Saintes
- club partenaire : Le club d'aviron saintais



Classe à horaires adaptés CHAD

Convention de partenariat **centre équestre Les Allards**



Les partenaires :

- Le collège René-Caillié de Saintes, représenté par son Principal ;
- club partenaire : Le centre équestre Les Allards de PESSINES



Classe à horaires adaptés CHAD

Convention de partenariat **golf Louis Rouyer-Guillet Saintes**



Les partenaires :

- Le collège René-Caillié de Saintes, représenté par son Principal ;
- club partenaire : Le golf Louis Rouyer-Guillet de Saintes



Classe à horaires adaptés CHAD

Convention de partenariat **judo La Santone**



Les partenaires :

- Le collège René-Caillié de Saintes, représenté par son Principal ;
- club partenaire : Le club de judo La Santone de Saintes



Classe à horaires adaptés CHAD

Convention de partenariat **USS CC Gym Saintes**



Les partenaires :

- Le collège René-Caillié de Saintes, représenté par son Principal ;
- club partenaire : Le club USS CC Gym de Saintes



Les partenaires :

- Le collège René-Caillié de Saintes, représenté par son Principal ;
- club partenaire : Le club double impact de Saintes



Les partenaires :

- Le collège René-Caillié de Saintes, représenté par son Principal ;
- club partenaire : Le club US Saintes Basket



Les partenaires :

- Le collège René-Caillié de Saintes, représenté par son Principal ;
- club partenaire : Le club Saintes Triathlon



Les partenaires :

- Le collège René-Caillié de Saintes, représenté par son Principal ;
- club partenaire : L'association Comme sur des roulettes de RETAUD



Les partenaires :

- Le collège René-Caillié de Saintes, représenté par son Principal ;
- club partenaire : Le cercle des nageurs saintais

Cas particulier de la convention avec le conservatoire de Saintes : voir p2



Les partenaires :

- Le collège René-Caillié de Saintes, représenté par son Principal ;
- club partenaire : Le conservatoire de Saintes

BILAN des CHAD



Toutes ces CHAD correspondent à des demandes des clubs. Certains sports ne concernent que quelques élèves, parfois un seul par niveau.

CHAD Classe à Horaires ADaptés	Accord de gré à gré, mais pas d'obligation pour les clubs d'utiliser les après-midi libérés (ni de venir chercher et ramener les élèves)
	La liste des élèves à admettre est proposée par chaque club
	Les élèves qui ne sont pas du secteur doivent demander une dérogation pour parcours scolaire particulier (obtention non garantie)
	Admission avec priorité en fonction de l'ancienneté des conventions
	L'admission en CHAD ne garantit pas d'y demeurer 4 ans car des places peuvent être prises par des SSS qui entrent sur concours
	Choix d'une section bilingue en 6^{ème} POSSIBLE et choix des enseignements complémentaires latin ou grec en 5ème 4ème 3 ^{ème} POSSIBLE

en 6ème - 5ème - 4èmes - 3èmes : élèves libérés 2*2h		MARDI 15H-17H	&	VENDREDI 15H-17H	
CHAD Classe à Horaires ADaptés	Classes 6G 5G 4G 3G	1	CHAD BMX		
		2	CHAD Aviron		
		3	CHAD Equitation		
		4	CHAD Golf		
		5	CHAD Judo		
		6	CHAD Conservatoire		
		7	CHAD Gymnastique		
		8	CHAD Sports de combat		
		9	CHAD Basket-ball		
		10	CHAD Triathlon		
		11	CHAD Patinage à roulette club RETAUD		
	11	CHAD Natation			

RECAPITULATIF

SSS

CHAM

CHAD